Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE, QUE LE RÔLE DE PERCEPTION, SUITE A L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2023 EST MAINTENANT TERMINÉ. QU'IL SERA PROCÉDÉ A L'ENVOI DES COMPTES DE TAXES DANS LES DÉLAIS PRÉVUS. QUE CES TAXES SERONT PAYALES DANS LES TRENTE JOURS DE LA MISE A LA POSTE DE LA DEMANDE DE PAIEMENT.

DONNÉ A SAINT-DENIS CE 13e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2023.

_____

Greffière-trésorière adjointe
(art. 105.1 C. et V. art.176.1 C.M.)